

7 ORTHO

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 228 Boulevard St Joseph
04100 MANOSQUE
451 847 081 RCS MANOSQUE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2026

L'an 2026,

Le 18 juillet,

A 16h00,

Les associés de la Société 7 ORTHO, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 200 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Sont présentes :

- Madame Le-Thuy HUYNH, ayant pour nom d'usage BLANC, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société DIANOUX CAROLINE, représentée par son Gérante, Madame Caroline DIANOUX, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE BELLEVUE, représentée par son Gérante, Madame Maelle JULLIEN, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE BLANC, représentée par son gérant, Monsieur Maxime BLANC, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE BN - SEPT N, représentée par son , Madame Claire AILLAUD, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE BONNE FONTAINE, représentée par son Gérante, Madame Véronique LUTHRINGER, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE BUISSON, représentée par son , Monsieur Mickael BUISSON, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

EL





- Société PHARMACIE DE CERESTE, représentée par son , Madame Céline MALLEGOL, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE DE SAINT JULIEN, représentée par son Gérant, Monsieur Habib EL ZEIN, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE DES ORMEAUX, représentée par son , Monsieur Damien CHAIX, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE DROUILLE, représentée par son Président, Monsieur Olivier BREMOND, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE DU ROCHER, représentée par son Co-gérante, Madame Aline BOSSY, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE DU THEATRE, représentée par son Gérant, Monsieur Michel ESCOFFIER, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE DU VILLAGE DE GUILLAUMES, représentée par son Présidente, Madame Lysiane BOUSSARD, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE LES 4 CHEMINS, représentée par son Gérant, Monsieur Clément CHAINE, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE LES MARRONNIERS, représentée par son Gérante, Madame Michèle MAGNAN, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE SOUBEYRAN, représentée par son , Madame Marjorie SENN, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société PHARMACIE WYOMING, représentée par son Gérante, Madame Juliette AILLAUD, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société SNC DE LA PHARMACIE LUTHRINGER, représentée par son , Monsieur Emmanuel LUTHRINGER, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Société SNC OLIVIER TOCHE, représentée par son Gérant, Monsieur Olivier TOCHE, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel LUTHRINGER, gérant non associé.

Monsieur Pierre BREMOND et Monsieur Olivier TOCHE, gérants non associés sont présents.

EL





Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 228 Boulevard St Joseph, 04100, MANOSQUE au 751 Avenue Georges Pompidou 04100 MANOSQUE, et ce à compter du 01 juillet 2026.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 751 Avenue Georges Pompidou 04100 MANOSQUE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EL



DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Pierre BREMOND
Gérant



Emmanuel LUTHRINGER
Gérant



Olivier TOCHE
Gérant

